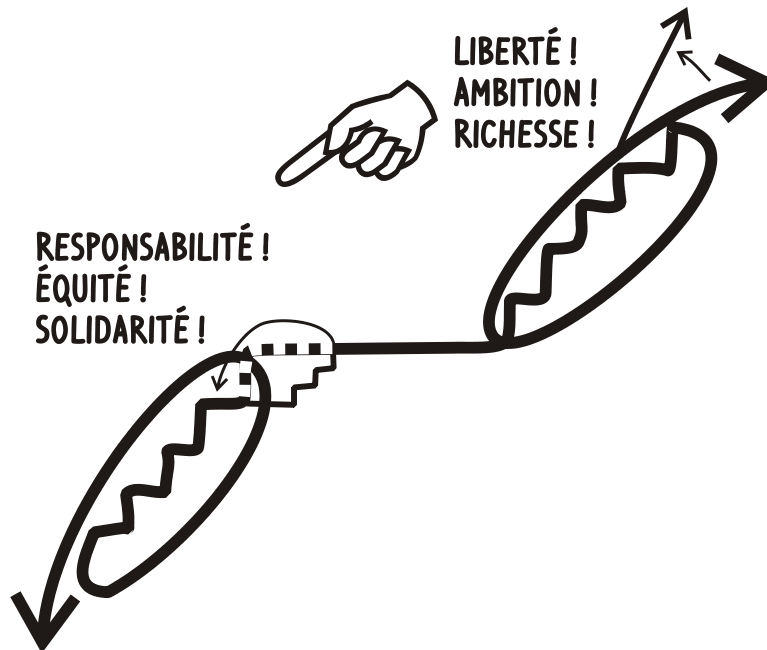


Le budget du Québec 2010-2011

Le vrai déséquilibre budgétaire :
PIB, 352 fois ; INÉGALITÉS, zéro fois



Une dizaine d'observations
alors qu'il faut «tendre vers un Québec sans pauvreté»



Document produit par Vivian Labrie

Collectif pour un Québec sans pauvreté

Janvier 2011

Un petit rappel



C'était au Téléjournal du soir de la Société Radio-Canada, le 30 mars 2010, après le Discours sur le budget. La suite de l'entrevue est tout aussi édifiante.

Ce document

Ce document tire ses dix observations d'une analyse technique qui se cumule d'année en année en adossant les mesures annoncées dans le budget du Québec à l'ensemble des budgets depuis 1998-1999 : **Le budget du Québec 2010-2011. Analyse du budget, des crédits et de leur impact sur la lutte à la pauvreté. Le vrai déséquilibre budgétaire : PIB, 352 fois ; inégalités, zéro fois** À nouveau, il propose un angle pour apercevoir le budget dans la perspective de la construction d'une société sans pauvreté, plus juste et plus solidaire, et il présente des pistes d'action pour que ça soit mieux la prochaine fois. Cette année on s'attarde à une boussole détraquée qui sert d'alibi à beaucoup de décisions favorisant en fait la concentration de la richesse : le Produit intérieur brut (PIB). Dix observations conduisent à des propositions pour équiper les prochains budgets d'outils de suivi qui pourraient aider à tendre davantage vers une approche de la richesse plus équilibrée et soucieuse des impacts humains, sociaux et environnementaux, autrement dit, vers du développement plus durable et «endurable». Ça pourrait commencer par introduire le mot «inégalités» dans la documentation budgétaire.

En annexe, sur une page, on trouvera un rappel des principales mesures annoncées cette année dans chacune des huit cases qui, depuis 1999, servent à reclasser les mesures annoncées selon un cadre logique stable plutôt que selon une ligne de marketing changeant à chaque année (pour une présentation de la méthode utilisée, voir l'analyse de 2008-2009, disponible au lien suivant : http://www.pauvrete.qc.ca/article.php?id_article=578).

En bref. Pour contrer les dégâts de la crise économique de 2008 et 2009 et mettre de l'argent dans une économie en décroissance, le gouvernement du Québec a augmenté la dette publique et mis les finances publiques en déficit. Le budget Bachand 2010-2011 présenté le 30 mars 2010 entreprend maintenant de combler les trous creusés... en choisissant des mesures «bonnes pour l'économie» et la croissance... du PIB, un indicateur insensible aux inégalités. Or ces «bonnes mesures» (augmenter les taxes et les tarifs plutôt que les impôts) ont pour effet d'être «réggressives», c'est-à-dire qu'elles affectent davantage les revenus des moins riches que des plus riches, qui se trouvent par ailleurs invitéEs à «libérer leur ambition» !

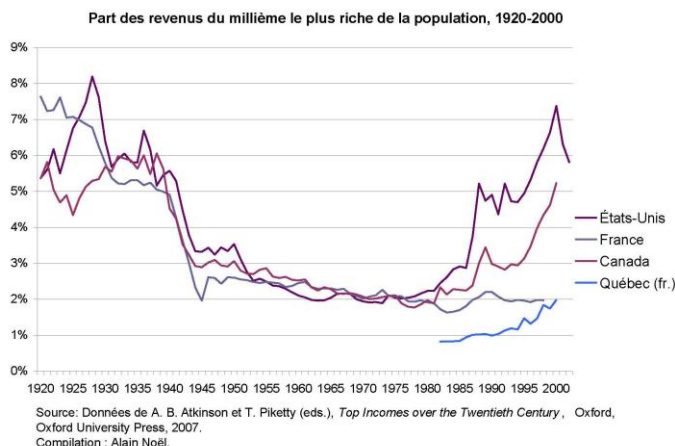
Le nouveau plan de lutte contre la pauvreté arrive dans ce budget comme une fausse réponse du gouvernement, investi dans les dérives d'une boussole détraquée, aux obligations qui lui sont créées par une loi venue d'un autre agenda, plus solidaire, plus égalitaire et plus équilibré pour traverser le 21e siècle.

À quand une politique budgétaire plus attentive aux déficits humains et moins exposée aux «taxages», autrement dit aux pressions indues, d'une minorité aisée qui concentre à son profit la richesse collective ?

À lire si c'est nouveau pour vous

Quatre morceaux auxquels on va référer dans cette analyse

Morceau 1. La concentration de la richesse : la statistique en U de Atkinson et Picketty



Des données d'Atkinson et Picketty¹ montrent qu'aux États-Unis et au Canada, la part de revenu prise par le millième le plus riche de la population est passée d'entre 5 et 8 % dans les années 1920 à entre 2 et 3 % dans les années 1950-1980, pour recommencer à croître dans les années 1980... C'est à ce moment que nos États se sont endettés massivement et durablement pour assurer les dépenses courantes parce que les taux d'intérêts avaient atteints des sommets inégalés. En 2000, ce millième de population avait récupéré sa part des années 1920. Rien n'annonçait un changement de tendance, même si la courbe s'arrêtait là. Ça, c'est de la concentration de la richesse.

Morceau 2. La richesse de qui ? Les «ils», le nous, les «zéros»/«en bas»/«moins que rien»

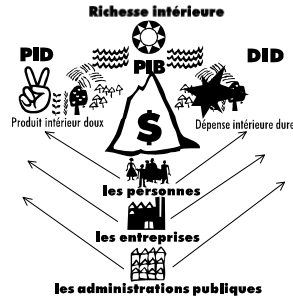


Lors d'une réflexion suivie menée à l'hiver et au printemps 2010, les participantEs à un carrefour de savoirs mis sur pied par Solidarité Populaire Saguenay-Lac-St-Jean ont réfléchi à leur rapport à la richesse dans leur région. Le mot «ils» est revenu souvent quand il était question des ressources naturelles. Ces ressources étaient vues comme appartenant à d'autres, même l'hydroélectricité, qui n'était pas vue comme à «nous», mais comme une ressource gérée pour des «ils», que le groupe a peu à peu assimilés aux concentrateurEs de richesse du U de Atkinson et Picketty. Quant aux personnes en situation de pauvreté du groupe, pourtant bien conscientes de leur pleine citoyenneté, par rapport à la richesse et aux «ils», elles se sont décrites comme des «zéros», des «en bas», des «moins que rien». Ça faisait réfléchir. La réalité était bien loin d'une région «riche de toutes ses richesses et tout son monde» C'est devenu une boussole pour l'analyse collective du budget Bachand 2010-2011 dans la région : en quoi ce budget parle-t-il pour des «ils», pour des «nous», pour des «zéros»/«en bas»/«moins que rien» ?

¹ Compilation de Alain Noël à partir de données provenant de Atkinson, A. B. et T. Piketty (eds). 2007. *Top Incomes over the Twentieth Century*. Oxford, Oxford University Press.

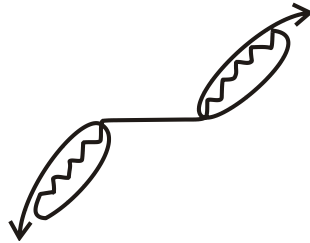
À lire si c'est nouveau pour vous

Morceau 3. Les dépenses non faites qui hypothèquent le vital ou la Dépense intérieure dure



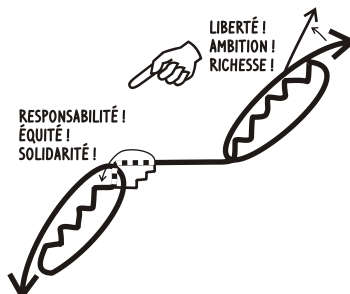
Ce concept est arrivé en 1998 dans le Carrefour de savoirs sur les finances publiques piloté par le Carrefour de pastorale en monde ouvrier en préparation pour un dialogue qui avait été convenu avec le ministre des Finances et des fonctionnaires de son ministère. Nous avons décidé de nous initier pour ça à quelques rudiments d'économie, dont le Produit intérieur brut (PIB). Constatant que les prestations d'aide sociale ne faisaient pas partie du calcul du PIB par les revenus, seulement de son calcul par les dépenses, quelqu'un du groupe avait dit : «C'est donc bien brutal le PIB, on n'est pas dedans même si on a des revenus.» Quelqu'un d'autre avait dit : «On devrait inventer le Produit intérieur doux». Ce que nous avons fait, associant cette idée de PID à toute richesse produite sans qu'il y ait d'échange monétaire. Laissons là le PID, qui a eu sa propre histoire, et poursuivons. Nous nous sommes aussi demandé ce que serait l'équivalent du PID du côté des dépenses. Quelqu'un a suggéré : la «Dépense intérieure dure» (DID), que nous avons assimilée à toute dépense monétaire qui n'est pas faite collectivement et qui vient prendre dans l'espérance de vie, et l'espérance de vie en santé, d'une personne ou d'une communauté. Ça pourrait devenir une autre boussole : quel est l'impact d'un budget sur la DID ?

Morceau 4. Les mécanismes à deux vitesses : l'image des escaliers roulants



Cette métaphore est arrivée quant à elle en 2003 dans le Carrefour de savoirs sur les besoins essentiels animé par le Collectif pour un Québec sans pauvreté. Pour faire une histoire courte, il était constamment question d'échelle sociale dans notre réflexion. Après une couple de rencontres, une personne a suggéré que c'était plus paradoxal que ça. Notre société, a-t-elle suggéré, ressemblerait plutôt à un palier au bout duquel partirait un escalier roulant qui monte alors qu'à l'autre bout on trouverait un escalier roulant qui descend. Vivre la pauvreté, c'est comme essayer de monter un escalier roulant qui descend pendant qu'à l'autre bout, d'autres plus en moyens montent dans un escalier roulant qui monte avec eux et elles. L'image nous a étonnés par sa justesse. La semaine suivante, un groupe de personnes en situation de pauvreté a dit en substance aux parlementaires : «au lieu de vous acharner à nous faire monter des escaliers qui descendent, occupez-vous des escaliers !» L'image sert depuis de boussole pour l'analyse des budgets : quel est l'impact d'un budget public sur les escaliers roulants.

Ok, on commence !



Observations sur le budget du Québec 2010-2011

L'analyse de ce budget Bachand 2010-2011 est effectuée quelques mois après la fébrilité qui suit le *Discours du budget*, présenté le 30 mars 2010. Elle est produite après l'annonce de la nouvelle mouture du plan de lutte contre la pauvreté, rendu public en juin 2010, après les vacances d'été, alors que l'actualité suit son cours et que se préparent, déjà, les représentations pour le prochain budget.

Rappelons-en le procédé. Tout en conservant la perspective de la lutte contre la pauvreté, il s'agit de considérer l'ensemble des mesures du budget, en gardant mémoire des mesures des années précédentes, et de chercher ce qui se dégage, pour l'évolution des finances et des politiques publiques, des choix qui ont été faits par les dirigeantEs politiques pour la société cette année-là.

Compte tenu que la richesse monétaire collective n'est pas infinie, que la quantité d'argent considérée d'une année à l'autre reste relativement fixée par le pacte fiscal et que la marge de manœuvre est celle que permet une comptabilité annuelle et ses ajustements d'une fois à l'autre, les décisions prises dans un budget public sont interdépendantes : l'argent mis quelque part ne va pas ailleurs. La notion d'équilibre budgétaire dépasse donc celle d'un surplus ou d'un déficit comptable : il faut se demander ce qui est à équilibrer et il faut savoir que choisir ceci suppose de moins choisir cela, que privilégier ici peut mettre en manque ailleurs.

Le budget public peut être un puissant outil pour générer plus d'égalité dans la société. C'est un des acquis du vingtième siècle dans des sociétés comme le Québec. Les finances publiques permettent effectivement des corrections importantes, par les impôts et les transferts, aux revenus qu'obtiennent les personnes sur le marché des revenus et des placements. Leurs revenus après impôts et transferts, ou revenus disponibles, sont moins inégaux qu'avant impôts et transferts. Il n'en demeure pas moins qu'ils restent inégaux et que les budgets publics ont la possibilité, insensiblement, année après année, d'accroître ou de réduire ces inégalités.

Cette forme de mise/remise en équilibre à rechercher dans le budget rejoint ici les enjeux de la lutte contre la pauvreté. Chaque année, la question peut être posée : le budget met-il la société plus en équilibre ou

moins en équilibre sur ses fondements ? Quels sont ces fondements ? Ce débat n'est pas vraiment fait dans le discours sur le budget. Les fondements imposés sont ceux de l'économie capitaliste classique, avec son indicateur privilégié, le Produit intérieur brut ou PIB, et son moteur indiscuté, la croissance. Tout dans le budget est ramené à cela : comment croît le PIB ? Comment le budget y contribuera-t-il ? D'accord, certaines valeurs de la société sont mentionnées. Elles servent surtout à donner un ton au discours. Ceci dit, dans les documents budgétaires, beaucoup des données présentées à l'appui des décisions reviennent à des proportions par rapport à un PIB vu comme le cœur de la vitalité économique.

Le PIB : une boussole à corriger



Le problème avec le PIB, c'est que c'est un indicateur d'activité économique polarisé sur les exigences du capitalisme industriel, mais peu adapté aux exigences d'une société plus sociale et écologique qui penserait plutôt «liberté et égalité en dignité et en droits» et développement durable². Un peu comme le nord magnétique sur une boussole, il fournit un repère, mais pas le vrai «nord». Le repère fourni par le PIB, c'est l'activité économique comptabilisée avec de l'argent en tenant compte de la part des administrations publiques, des entreprises et des individus³. La part venant des administrations publiques est souvent présentée, y compris dans les documents budgétaires, comme indésirable, à

² Sans entrer dans les diverses nuances autour de ce terme qui n'exclut pas la notion de croissance, une notion qui ne va pas de soi et qui peut être remise en question, prenons-le ici au sens qui lui est généralement donné dans diverses stratégies et politiques de développement durable, soit la prise en considération de trois piliers : l'économique, l'environnemental, le social.

³ Pour une présentation plus détaillée des divers enjeux autour du PIB, voir l'article de fond, *Les budgets du Québec accumulés, L'art et l'air de rien dans le budget du Québec 2008-2009, La loi du plus fort et les mises à l'écart*, publié avec l'analyse détaillée du budget du Québec 2008-2009 sur le site Internet du Collectif pour un Québec sans pauvreté à l'adresse suivante : <http://www.pauvrete.qc.ca/IMG/pdf/090225- Les budgets du Quebec accumulés-Budget 2008-2009-Article de fond-ok.pdf> . Pour voir de plus près comment il se compose, on peut consulter la section sur les comptes économiques sur le site de l'Institut de la statistique du Québec : http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/econm/finnc/conjn_econm/compt_econm/index.htm . On y trouvera divers tableaux régulièrement mis à jour qui détaillent comment les diverses quantités intervenant dans le calcul du PIB s'articulent, de même qu'une publication annuelle. Pour une présentation à la fois efficace et ludique, voir : <http://blog.lesoir.be/bonheurbrut/le-webdocumentaire/> .

diminuer. Or c'est la seule partie du PIB sur laquelle nous avons d'office un contrôle collectif en tant que population qui se donne des institutions politiques et des représentantEs éluEs qui forment un parlement et un gouvernement.



La croissance, c'est l'augmentation de l'activité économique monétaire comptabilisée par le PIB. La productivité, c'est le PIB par heure travaillée. Avec le PIB, on ne fait pas la différence entre production et destruction de richesse⁴. En ce sens, il n'est pas un indicateur de richesse, quoi qu'on en dise, mais un indicateur de l'activité économique profitable pour qui joue aux dollars et aux divers jeux de la compétition marchande. Le PIB est complètement imperméable aux inégalités. Il n'indique rien à ce sujet. S'il est abondamment utilisé à l'appui de décisions qui ont pour effet de concentrer la richesse, il n'a pas fait ses preuves pour indiquer ce qu'il faudrait faire en direction d'une société «riche de tout son monde».

Comment corriger la boussole pour passer des «ils», qui la magnétisent, au «nous» d'une véritable société démocratique (voir le morceau 2 en début de document) ? À quoi pourraient ressembler des nords comme du monde ? On pourrait à tout le moins imaginer des correctifs qui permettraient de parler de développement durable plutôt que de croissance économique. Ils permettraient de considérer comme un ensemble les impacts des décisions et des activités humaines sur la vie collective : les gens + l'environnement + l'argent. Autrement dit, l'équilibre budgétaire à considérer ne serait pas seulement comptable, mais aussi humain et social, ainsi qu'écologique. La productivité pourrait être assimilée à «faire ce qu'on doit faire⁵». Les objectifs de l'activité humaine et leurs indicateurs viseraient à avancer vers une société sans pauvreté et riche de tout son monde. On s'occuperait des escaliers roulants du bas qui descendent et des escaliers roulants du haut qui montent (voir le morceau 4) et du genre d'horizons et de parités qui pourraient davantage nous mettre sur le palier commun d'un «nous». Autrement dit, en considérant la dimension sociale et en l'appliquant aux autres dimensions, la boussole indiquerait des directions pour réduire les écarts, pour réduire la tolérance aux inégalités et pour augmenter la solidarité fiscale.

⁴ On donne souvent l'exemple du naufrage d'un pétrolier au large des côtes d'un pays. Les opérations pour renflouer le pétrolier et gérer la crise feront monter le PIB, alors qu'en fait, il y a bel et bien destruction de richesse. Pendant ce temps les opérations bénévoles pour nettoyer les plages, bien que réelles, ne feront pas partie du calcul du PIB, vu qu'il n'y a pas de transaction monétaire. On pourrait aussi donner l'exemple de l'industrie de l'armement, où on produit carrément des armes de destruction, et dont l'activité marchande est partie intégrante du calcul du PIB.

⁵ Expression venue du Carrefour de savoirs sur la richesse s'étant réuni au Saguenay-Lac-St-Jean de février à juin 2010 (voir aussi le morceau 2 en début de document). Ce qui est l'occasion de souligner que cette analyse doit beaucoup aux échanges vécus pendant cette riche expérience de croisements de savoirs.

Avant de passer aux chiffres et aux annonces du budget 2010-2010, il vaut la peine de s'attarder à quelques mots clés et à leur fréquence dans les documents budgétaires. La compilation suivante en indique bien la polarisation. L'indifférence du discours budgétaire aux inégalités, un mot totalement absent de l'imposante documentation fournie, indique assez que certaines valeurs invoquées comme la contribution, la solidarité, l'ambition, devront être décodées dans une perspective centrée sur le PIB.

Fréquence de quelques mots clés dans l'ensemble des documents du budget 2010-2011 accessibles sous forme de pdf *		
	Budget 2009-2010	Budget 2010-2011
PIB	232	352
Contribution	175	379
Solidarité	48	152
Pauvreté	11	54
Richesse	21	50
Ambition	1	39
Inégalités	0	0
* Ne comprend pas les documents du Budget de dépenses (les «crédits»)		

Tableau 1. PIB, 352. Inégalités, zéro.

Alors qu'apprend-on du budget Bachand et des choix effectués sur la mise en équilibre ou en déséquilibre de la société québécoise ? Qu'apprend-on de sa contribution à plus ou moins d'égalité ? Il faut aborder l'analyse qui suit comme une tentative de voir la réalité budgétaire non plus dans une perspective uniquement PIB, mais plutôt dans une perspective «PIB : 352 mentions / Inégalités : 0 mention». Au-delà des mouvements de l'argent, c'est le statut et le positionnement des personnes les unes par rapport aux autres dans l'échelle sociale qu'il faut en venir à mettre en question : comment se fait-il qu'on passe à côté du coût des inégalités et des bienfaits de l'égalité⁶ ?

Observations

Voici une dizaine d'observations qu'on peut faire à partir de l'analyse détaillée des mesures du Budget Bachand, en gardant en perspective les budgets du Québec qui l'ont précédé depuis 1998 et divers éléments de l'actualité. Elles sont présentées ici brièvement. Elles peuvent toutes être étayées spécifiquement à partir de l'analyse détaillée.

- 1 Les vases communicants de la comptabilité : la crise économique, une opportunité pour accélérer l'érosion de la solidarité fiscale ?** La solidarité fiscale, qui ferait qu'on contribuerait selon ses moyens pour se donner des protections et services communs auxquels on peut recourir selon ses besoins, c'est long à construire. Depuis 1998, et en exceptant le budget Séguin

⁶ Voir notamment l'ouvrage de Richard Wilkinson et Kate Pickett, *The Spirit Level, Why Greater Equality Makes Societies Stronger*, New York, Berlin, London, Bloomsbury Press, 2009. On y montre cent fois plutôt qu'une les bénéfices collectifs des sociétés plus égalitaires.

2004-2005, les budgets du Québec, tant sous les gouvernements du Parti Québécois que du Parti libéral, ont sapé la solidarité fiscale (particuliers et entreprises) par des baisses d'impôts, des réductions de dépenses, des privatisations qui ont eu des impacts de plusieurs milliards. En gros, on en a demandé de moins en moins aux plus riches. La crise économique arrive un peu comme un voile qui fait oublier tout ça. Elle introduit une nouvelle occasion de poursuivre cette érosion : pour soutenir l'économie, l'État a fait un déficit imposant et il a augmenté la dette publique. Il faut donc aller chercher de nouveaux revenus, mais «sans nuire à l'économie». Ici les intérêts des plus riches se confondent avec «ce qui est bon pour l'économie». Ce qui devient une occasion d'en demander plus à des moins riches, en préférant les hausses de taxes et de tarifs, régressives, à des hausses d'impôt, calibrées en fonction des revenus. Et de continuer de réduire la taille de l'État et sa capacité de services.

2. Une stratégie de communication trompeuse : les soi-disant parts d'efforts demandées, à l'État pour 62 %, aux particuliers pour 31 % et aux entreprises pour 7 %, ne tiennent pas la route. Cet argument a été répété sans arrêt au moment de la présentation du budget. On faisait un déficit, mais l'État faisait le principal des efforts. Les entreprises en faisaient un bout. Ce qui venait en apparence légitimer de demander aux particuliers de faire leur part. Cet argument est trompeur, non pas, comme certainEs l'ont dit parce que les proportions sont inexactes, mais parce qu'en bout de ligne, les finances publiques proviennent à 100% des gens, en tant que contribuables ou par l'entremise des entreprises, et que l'effort demandé est déjà à 100 % un effort fourni quelque part par des personnes. Alors la question, c'est plutôt : à qui demande-t-on de l'argent et des efforts ? Dans ce budget, on en demande comparativement beaucoup aux gens de classe moyenne à faible revenu qu'on risque de faire basculer dans l'escalier du bas en grugeant le plancher sous leurs pieds, comme on s'apprête à le faire par exemple, avec la contribution santé.

3. L'équilibre budgétaire global, monétaire + social + environnemental est plus fragile après le budget qu'avant. Au plan des finances, il y a un déficit, même si l'économie va mieux qu'ailleurs. Au plan social, même si la fraction la plus pauvre de la population se trouve protégée de la hausse de TVQ par un nouveau crédit pour la solidarité⁷, on n'améliore pas son déficit chronique de couverture des besoins de base. Non seulement ce déséquilibre chronique au bas de l'échelle perdure, mais juste au-dessus, la société se retrouve plus en déséquilibre : le taux d'effort des particuliers à faible revenu, entre autres au-dessus de 14 040 \$, est disproportionné par rapport aux mieux nantiEs, invitéEs à «libérer leur ambition» maintenant qu'on les a «libéréEs» de la solidarité fiscale et qu'on les a soutenuEs pendant la crise. Ce déséquilibre touchera par ailleurs davantage les femmes que les hommes, celles-ci ayant des revenus globalement moindres que les hommes. Au plan environnemental, le discours est ambivalent : on veut privilégier une économie plus verte et on se prépare à soutenir l'exploration gazière !

4. L'impact du plan d'infrastructures sur la société québécoise, sur l'équilibre budgétaire, sur la bonne et la mauvaise dette... et sur les débats parlementaires ! Sans faire de procès – ils auront éventuellement lieu s'il y a lieu –, on peut remarquer que la crise de confiance à l'Assemblée nationale relativement aux allégations de «patronage» entre autres dans l'industrie de la construction arrive quelques années après l'annonce de plans d'infrastructure de plusieurs milliards de \$ qui ont conduit à d'importants contrats avec diverses entreprises. En tout cas, la manne est là pour une catégorie d'entreprises qui financent traditionnellement les partis politiques au pouvoir et qui

⁷ Notons que la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* donne comme but d'améliorer la situation économique et sociale des personnes en situation de pauvreté et qu'elle prévoit des dispositions à cet égard. Ce qui indique implicitement qu'elle impose de ne pas les réduire.

favorisent essentiellement des emplois masculins. Prétexe ou opportunité pour la concentration de la richesse et les jeux d'influence, la situation économique difficile ne nuit en tout cas pas à tout le monde (voir le morceau 1 en début de document). Rappelons à nouveau que l'État s'est endetté et continue de s'endetter pour ça et qu'on se sert ensuite du ratio dette publique/PIB et dépenses des administrations publiques/PIB pour justifier des restrictions sur les autres domaines d'intervention de l'État. Depuis 2003, le financement des missions publiques s'est ainsi concentré sur la santé, l'éducation, la famille... et les routes ! Y aura-t-il des impacts à moyen terme sur l'équilibre des revenus entre les hommes et les femmes ? Il faut allumer ici une lumière et se rappeler l'enjeu des «infrastructures sociales» -- des secteurs employant davantage les femmes --, qui font partie des agendas féministes en réponse à des dépenses publiques trop facilement tournées vers les «infrastructures physiques» et les métiers de la construction.

5. Des prévisions révisées... de plus ou moins 500 M\$! La stratégie du budget 2010-2011 est centrée sur les contraintes apparemment posées par la réalisation d'un important déficit de 4,5 G \$ pour cette année. Par ailleurs, quand on regarde les prévisions révisées des deux dernières années, on peut constater des variations en plus ou en moins de l'ordre du demi-milliard de dollars. Ainsi, dans des révisions de mars 2010 de prévisions pour l'année 2009-2010⁸, on a sous-estimé les revenus à venir des entreprises de 500 M\$ et surestimé les revenus à venir des particuliers de 700 M\$. Idem pour les revenus à venir du fédéral sous-estimés de 500 M\$. Ce sont des variations énormément plus importantes que les impacts supplémentaires en argent neuf annoncés pour le nouveau plan de lutte contre la pauvreté (11,4 M\$ en 2010-2011, 17,7 M\$ en 2011-2012 et 40,9 M\$ en 2012-2013). Il est important ici de se rappeler que malgré tous les chiffres qui sont servis dans les documents, les prévisions budgétaires ne sont pas une science exacte. On trouve parfois beaucoup d'inflation verbale sur les impacts présumés de quelques millions de dollars qui restent sans commune mesure avec des fluctuations et des imprévus qui pourront atteindre des centaines de millions de dollars pourtant à peine mentionnés.

6. La valeur d'un milliard de dollars (1 G\$) : on ne dit pas tout ce qu'on pourrait dire. Dans les documents budgétaires, on cite beaucoup de sommes d'argent. On ne les met pas nécessairement en rapport d'une année à l'autre. Or il y a dans la succession des budgets dans le temps des impacts différés importants par rapport aux équilibres entre plus riches et plus pauvres. L'instauration de la contribution santé annoncée dans le budget Bachand 2010-2011 est une application récente du genre d'approches en temps différés qui joue ici et de l'effet de voile qu'on peut faire jouer à la crise économique. Spectre de l'endettement et de la qualité de services désirée à l'appui, on va demander à tout le monde gagnant un revenu annuel au-dessus de 14 040 \$ de payer 200 \$ par personne, peu importe le revenu, pour compenser de près d'un milliard de dollars la croissance trop grande des dépenses de santé. On ne dit toutefois pas qu'entre 2004-2005 et 2009-2010, les montants remboursés aux médecins du Québec, déjà très haut dans l'escalier roulant qui monte, ont augmenté d'un milliard de dollars⁹, le voile de la crise justifiant ceci en cachant cela. On aura beau affirmer que

⁸ Voir l'analyse détaillée, Tableau 1, p. 46.

⁹ Éric Yvan Lemay, «Une hausse d'un milliard», *Journal de Québec*, 8 mars 2010, p. 3. Les montants remboursés aux médecins sont passés de 3,39 G\$ en 2004-2005 à 4,42 G\$ en 2009-2010. L'éditorial de Carole Beaulieu du numéro de 15 mars 2010 de *L'Actualité* mentionne une rémunération de 5 G\$ pour les 15 940 médecins du Québec en 2010, avec une rémunération moyenne des médecins spécialistes actifs étant passée de 295 000 \$ en 2007 à 358 000 \$ en 2009, soit une augmentation moyenne de 63 000 \$, la rémunération moyenne des omnipraticiens actifs étant de 230 000 \$ en 2009. Si le ministère de la Santé et des services sociaux était scindé en ministère des Médecins et ministère de la Santé et des Services sociaux sans les Médecins, le ministère des Médecins (4,42 G\$ en 2009-2010 pour garder cette année de référence) serait le troisième en

c'est plus complexe que cela, et il est vrai que ça l'est, la comptabilité publique étant essentiellement arithmétique, les quantités sont étonnamment similaires : il s'est ajouté un milliard de dollars à la colonne des dépenses pour les revenus d'environ 16 000 personnes déjà très bien payées et on va ajouter un milliard de dollars à la colonne des revenus en prenant autant à qui a peu qu'à qui a beaucoup¹⁰. Le résultat concentre la richesse vers des plus riches (voir le morceau 1 en début de document). C'est bien sûr un exemple parmi d'autres, qui s'avère documenté. On pourrait explorer d'autres situations similaires d'améliorations peu publicisées de revenus déjà élevés.

7 L'équilibre entre les personnes et l'équilibre entre les régions est hors boussole. Comme on peut le constater avec le choix de privilégier les taxes et les tarifications aux impôts pour ■ augmenter les revenus du gouvernement, l'approche centrée sur le PIB du budget ne permet pas de bien suivre et prendre en compte les impacts cumulés sur des équilibres de la société par ailleurs fondamentaux pour la justice, et conséquemment pour la paix sociale. Si une mesure bonne pour l'équilibre entre les personnes est déclarée mauvaise pour l'économie, on n'hésite pas à lui préférer des mesures mauvaises pour l'égalité entre les personnes, mais considérées meilleures pour l'économie. Ceci conduit à se demander : l'économie de qui pour quoi ? Il faudrait développer le même genre de raisonnement pour les équilibres entre territoires. La hausse de la taxe sur l'essence aura des impacts plus importants dans des régions éloignées des grands centres, augmentant les coûts du transport pour les entreprises, les coûts des biens de consommation pour les particuliers. De même pour les rationalisations dans les ministères. Par exemple les exercices de «convergence» des services au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale auront pour effet de priver des prestataires du programme de solidarité sociale vivant à distance des grands centres d'un accès direct à unE agentE, certains bureaux étant centralisés sur des grands centres, notamment pour répondre à d'importantes réductions de personnel¹¹.

8 Les indicateurs et seuils relatifs à la pauvreté : attention à l'usage de la Mesure du panier de consommation (MPC) comme «seuil» de pauvreté. L'avis du Centre d'étude sur la ■ pauvreté et l'exclusion est très clair là-dessus dans sa recommandation, confirmée ensuite par le gouvernement, de retenir la MPC comme indicateur de revenu pour mesurer les progrès dans la lutte contre la pauvreté¹² : la MPC n'est pas un indicateur de sortie de la pauvreté, mais une «référence pour suivre les situations de pauvreté du point de vue de la couverture des besoins de base». Cet indicateur

importance au Québec, après le ministère de la Santé et des Services sociaux sans les médecins (26,98 G\$ - 4,42 G\$ = 22,56 G\$) et le ministère de l'Éducation (14,49 G\$)... avant le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (4,33 G\$), qui finance l'aide au revenu et à l'emploi de centaines de milliers de personnes, et le ministère de la Famille (2,07 G\$), lequel, malgré la qualité des mesures pour la famille qui lui sont reconnues dans le reste du Canada, restait moins financé que le ministère des Transports (2,55 G\$) (voir le Tableau 2 de l'analyse détaillée, p. 47). Bien que substantiel, le poste de la rémunération des médecins dans les dépenses de santé est par ailleurs dépassé par celui du coût des médicaments, qui a cru substantiellement au cours des dernières années. Quelle ventilation obtiendrait-on en ajoutant à cet hypothétique ministère des Médecins, un tout aussi hypothétique ministère de la Pharmacie, comparativement à un ministère de la Santé et des Services sociaux sans les médecins et les médicaments et aux autres ministères ?

¹⁰ L'effet de stratégie à deux temps s'aperçoit aussi dans la manière de présenter en même temps la contribution santé mentionnée ici et un éventuel ticket modérateur, à peine esquissé. Toute l'attention médiatique s'est portée sur le ticket modérateur, auquel le gouvernement a ensuite renoncé. La contribution santé reste, alors que beaucoup de personnes, étant peu au fait des détails, ont confondu les deux mesures et pensent qu'elle a été abolie. Le truc fonctionne.

¹¹ On peut s'étonner par ailleurs, alors que la crise économique reste problématique avec ses risques pour l'emploi, qu'on réduise les budgets de l'aide à l'emploi dans ce ministère et que de tous les ministères du gouvernement, ce soit encore une fois celui-ci à qui on retire le plus grand nombre d'effectifs (150 équivalents temps complet (ETC) en 2010-2011).

¹² http://www.cepe.gouv.qc.ca/publications/pdf/Avis_CEPE.pdf .

se trouve donc positionné comme référence pour les protections sociales qui visent cette couverture, comme l'aide sociale, et non comme référence pour des normes de revenu qui devraient faire sortir de la pauvreté comme le salaire minimum.

Selon cette mesure, il faut 14 389 \$ au minimum en 2010 à une personne seule vivant à Montréal pour couvrir ses besoins de base, sans tenir compte de soins de santé non assurés, des frais de garde et des frais professionnels. Ce qui, en moyenne suppose un revenu disponible après impôt de 15 396 \$¹³. La différence entre ce dernier montant et le seuil de 14 040 \$ à partir duquel il faudra payer la contribution santé nous apprend que le gouvernement va sciemment mettre cette contribution en concurrence avec une couverture de besoins essentiels dont il reconnaît la nécessité.

On pourrait relever aussi dans les documents budgétaires toutes les fois où la MPC est présentée, erronément, comme «le» seuil de pauvreté. On trouve par exemple la phrase suivante en page 5 du *Discours sur le budget* : «Nous avons mené une lutte efficace contre la pauvreté. En quelques années, le taux de pauvreté au Québec, quant au nombre de ménages, est passé de plus de 10 % à 6 %.» Et en page 22 : «Notamment, le taux de pauvreté des familles québécoises est de 20 % inférieur à celui des familles canadiennes.» Si le gouvernement réfère ici à la MPC, l'indicateur de faible revenu qu'il a retenu parmi les trois mesures existantes, le taux dont il est question réfère plutôt aux familles et aux ménages qui disposent du revenu nécessaire pour couvrir leurs besoins de base au niveau déterminé par le panier de référence utilisé dans cette mesure. Le taux réel de personnes, familles, ménages vivant de la pauvreté est donc nécessairement plus élevé que les taux indiqués par la MPC.

Il n'y a pas, ni au Québec, ni au Canada, de «seuil de pauvreté» officiel comme tel. Il y a des seuils de faible revenu qui indiquent des niveaux de situations à l'intérieur d'une zone de seuils. On n'a pas déterminé encore de façon satisfaisante pour un ensemble d'acteurEs selon quels critères on pourrait dire qu'une personne, une famille, un ménage ne sont plus pauvres¹⁴. On peut voir par exemple que le gouvernement a situé beaucoup plus haut, à 31 720 \$, le seuil de revenu implicite à partir duquel il va commencer à réduire le crédit pour la solidarité, ce qui est aussi une indication de reconnaissance d'un niveau de faible revenu nécessitant un plein remboursement de la taxe de vente.

9 Le crédit de solidarité : un nouveau transfert intégré à la fiscalité à suivre attentivement.
La situation est plus intéressante du côté du nouveau crédit pour la solidarité qui est mis en place dans le budget 2010-2011 pour compenser la hausse de la TVQ pour les personnes à faible revenu¹⁵. C'est un crédit remboursable, couvrant largement l'ensemble du faible revenu (il commence à être réduit à partir d'un revenu de 31 720 \$ pour devenir nul entre 40 000 \$ et 60 000 \$

¹³ Dans son avis, le CEPE évalue qu'il faut ajouter en moyenne 7% au revenu disponible à la consommation déterminé par la MPC pour tenir compte des dépenses non comprises et estimer un revenu disponible après impôts correspondant. Autrement dit, le revenu disponible à la consommation + 7% de ce revenu = le revenu disponible après impôts et transferts. Pour une explication détaillée de la méthode qui conduit à cette estimation, voir la publication suivante : Guy Fréchet, Pierre Lanctôt et Alexandre Morin, *Du revenu après impôt au revenu disponible aux fins de la Mesure du panier de consommation*, Québec, CEPE 2010 (http://www.cepe.gouv.qc.ca/publications/pdf/CEPE_Compar_seuils.pdf).

¹⁴ Le seuil de faible revenu (SFR) qui est souvent utilisé en ce sens, probablement parce qu'il se rapproche au Québec d'un niveau de revenu correspondant intuitivement à un minimum nécessaire pour commencer à parler de sortie de la pauvreté, présente d'importantes difficultés méthodologiques, dont des distorsions pour le Québec et une méthode de calcul qui n'est plus mise à jour depuis de nombreuses années. Par ailleurs, dans d'autres régions canadiennes, il s'avère moins élevé que la MPC, ce qui montre qu'il ne constitue pas l'indicateur fiable désiré pour parler d'un niveau de revenu qui pourrait correspondre à la sortie de la pauvreté.

¹⁵ Voir le texte plus complet présenté en page 53 de l'analyse technique.

selon la composition du ménage), qui fusionne trois mesures antérieures (le remboursement de TVQ, le remboursement d'impôts fonciers et le crédit pour résidence nordique), ce qui lui donne un niveau de départ relativement substantiel qui pourrait facilement être bonifié d'un budget à l'autre. Techniquement, ces caractéristiques pourraient le positionner comme un véhicule intéressant dans une optique où on voudrait évoluer davantage vers des formes de garanties de revenu intégrées à la fiscalité. Encore faudrait-il faire les débats¹⁶. D'où l'intérêt de suivre attentivement la mise en application de ce nouveau crédit. Il faudra voir notamment dans quelle mesure les règles d'attribution le rendront facile d'utilisation et de gestion¹⁷. Il faudra aussi voir comment il peut être garanti dans la durée et faire l'objet de droits associés à des recours possibles.

Par ailleurs, malgré les prétentions de la documentation budgétaire qui évalue qu'il dépasse de 204 \$ la stricte compensation de la hausse de TVQ, il ne faudrait pas voir dans ce montant de plus une provision pour les hausses de tarifs à venir, du moins pour les personnes à l'aide sociale. En effet, même si ce n'est pas une réparation volontaire et annoncée, ce montant se trouve simplement à compenser en bonne partie la perte de pouvoir d'achat cumulée (233 \$) due à quatre années de demi-indexations, de 2005 à 2008, pour ces prestataires. Pour compenser de nouvelles hausses, il devra être augmenté en conséquence.

10 Les créanciers de la Dépense intérieure dure et la réalisation effective de leurs droits. On ne trouvera pas dans la documentation budgétaire les montants des prestations d'aide sociale et des planchers de revenu annuels garantis dans les différentes formes de sécurité du revenu. Ni une analyse du budget du point de vue de l'évolution du revenu des personnes devant vivre avec ces seules protections sociales de base. Il faut donc rappeler que des milliers de personnes au Québec ne disposent que du montant de l'aide sociale de base comme revenu, ce qui, en incluant les autres transferts, leur donnera en 2010 un revenu total de 7 665 \$. C'est ici que nous revenons à la notion de Dépense intérieure dure (voir le morceau 3 en début de document) : $15\,396 \$ - 7\,665 \$ = 7\,731 \$$ = la moitié de la référence agréée pour la couverture des besoins de base + un problème de liquidité = beaucoup de dépense intérieure dure = des escaliers roulants du bas qui descendent, descendent, descendent... Et ce, depuis combien d'années ?

Ici on peut voir l'impact des valeurs associées à ce qu'on choisit ou non de comptabiliser. Dans une vision classique de l'économie, la différence entre le revenu qu'il faut pour couvrir ses besoins de base et le revenu minimum qui est garanti aux plus pauvres n'est tout simplement pas considérée. Elle ne fait pas partie du modèle, même si elle a des impacts ensuite sur les coûts de santé et sur bien d'autres composantes de la vie en société qui sont, elles, comptabilisées. Dans une approche qui tiendrait compte des coûts sociaux et environnementaux, cette différence, qui produit du «déficit humain» et qui raccourcit l'espérance de vie et l'espérance de vie en santé, deux valeurs pourtant importantes dans la société, pourrait être prise en compte. Par défaut d'être organisée d'une façon qui permet de couvrir les besoins de base de tout le monde alors qu'elle en a les moyens, la société contracte une forme de dette sociale envers une partie de ses membres, ainsi mis(es) en «dépense intérieure dure». On commence tout juste dans nos sociétés à prendre en compte les dettes environnementales qui sont générés par certains types de développement en apparence profitables. Il y aurait lieu aussi de commencer à prendre en compte les dettes sociales.

¹⁶ La proposition initiale du Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté appelait à un tel débat (voir l'article 24 dans la proposition de loi citoyenne, <http://pauvrete.qc.ca/IMG/pdf/prop0420.pdf>).

¹⁷ Par exemple, quels seront les impacts de l'obligation que ce nouveau crédit, uniquement versé par dépôt direct, fait de détenir un compte bancaire pour le recevoir ?

Si le «déficit humain» lié au manque à couvrir les besoins de base était effectivement approché comme un emprunt fait à l'espérance de vie des personnes touchées par ce déficit et si on calculait la somme cumulée plus les intérêts dûs à ces personnes, disons depuis vingt-cinq ans, il faudrait parler de plusieurs milliards de dollars et d'un imposant service de la dette. Si la même somme avait été empruntée sur les marchés financiers, ces créanciers se seraient faits impitoyables. Ici, ces créanciers du bas des escaliers du bas ont plutôt été mis en Dépense intérieure dure avec leur famille et leur communauté. Des vies auront été plus courtes. Des vies en santé aussi. Ici on n'est pas dans le développement durable, mais dans le développement pas endurable.

Cette réflexion pourrait sembler à première vue exagérée. Pourtant, à chaque année où, par exemple, les prestations d'aide sociale n'ont pas été indexées, le gouvernement au pouvoir aurait très bien pu prendre la décision de les indexer, quitte à équilibrer autrement les finances publiques. Si cela avait été fait, les montants en cause, aujourd'hui virtuels, figureraient bel et bien dans la comptabilité publique. Cela n'aurait pas été une mauvaise décision économique : il y aurait aujourd'hui moins de déficits humains et de coûts associables aux déficits humains. Ces dollars vitaux non consentis n'auront pas nécessairement été investis de façon plus utile : ces mêmes années correspondent à la remontée de la part prise par les plus riches (voir le morceau 1 en début de document). Il aurait pu en être autrement.

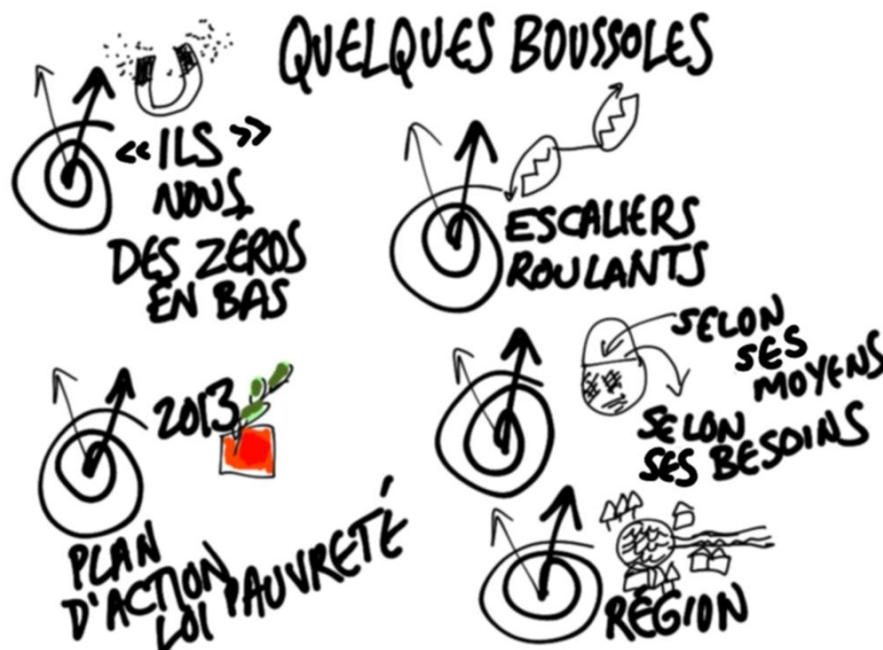
Quelques semaines après le Discours sur le budget 2010-2011, une nouvelle mouture sur cinq ans du plan d'action requis par la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* a été rendu publique. Ce plan n'annonce pratiquement rien de plus que les mesures à impact à peu près nul sur les revenus des personnes qui sont présentées dans le budget 2010-2011. Il comprend toutefois des affirmations remarquables au plan de la reconnaissance du droit à un niveau de vie décent et de la réalisation effective de ce droit. Enfin, on y reconnaît explicitement des obligations relatives au Pacte International sur les Droits Économiques, Sociaux et Culturels (PIDESC). Que donnerait un prochain budget qui démontrerait spécifiquement comment, dans les mesures annoncées, «le gouvernement reconnaît que, dans une société inclusive comme la nôtre, toutes et tous ont le droit de vivre dans la dignité, avec un niveau de vie suffisant selon les normes internationales, et [il] entend tout faire pour y arriver»¹⁸? Comment les mesures du prochain budget s'inscriront-elles «parmi les actions du Québec visant à respecter cet engagement [N.D.L.R. *le fait de s'être déclaré en 1976 lié au PIDESC*], notamment celui de fournir progressivement à toutes et tous les conditions nécessaires pour vivre dans la dignité, avec un niveau de vie suffisant selon les normes internationales, tout en respectant la capacité de l'État à s'y investir»¹⁹ ? Quand une affirmation de cette importance est répétée deux fois dans un document gouvernemental officiel, on s'attend à en voir les couleurs concrètes dans les décisions relatives aux milliards confiés à l'État pour dispenser les services communs attendus et assurer les redistributions nécessaires. Pour 2010-2011, c'est plus que raté. Et ce n'est pas faute d'une «capacité de l'État à s'y investir» si on examine les choix des années antérieures, lesquels auraient pu être autres.

Ces observations le montrent, quelque chose doit changer.

¹⁸ Gouvernement du Québec, Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, *Le Québec mobilisé contre la pauvreté, Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale 2010-2015*, Québec, juin 2010, p. 9.

¹⁹ *Idem*, p. 12.

Conclusion. À quand le mot «inégalités» dans le budget du Québec ?



On ne reprendra pas ici les nombreuses pistes d'actions préconisées tant par les mouvements citoyens que par la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*²⁰. Elles sont répétées sur tous les tons depuis de nombreuses années, y compris dans les analyses antérieures des budgets du Québec qui ont été produites depuis 1998 du point de vue de la lutte contre la pauvreté.

Chaque analyse ayant eu sa couleur, celle de cette année s'est attardée à illustrer comment, d'une boussole faussée, on aboutit à des résultats faussés. C'est toute notre conception de l'économie et de la richesse qu'il nous faut réviser si nous voulons produire du «nous» et pouvoir déclarer un jour cette société libre de pauvreté et riche de tout son monde. Ce serait tout de même mieux que de laisser le champ libre à des «ils» (voir le morceau 1 en début de document) dont les diverses exigences viennent encombrer et dévier notre capacité à nous investir dans la réalisation effective d'un niveau de vie suffisant.

De toute évidence, il faut ajouter de nouvelles balises à l'outillage économique conventionnel, «PIB centré», qui sert aux décisions budgétaires. La récente crise économique a motivé des efforts similaires ailleurs, qu'on pense à la commission Stiglitz en France et plus précisément au Forum pour d'autres indicateurs de richesse (FAIR) qui s'est formé en marge de celle-ci²¹. Nous pourrions innover au Québec. Nous avons une loi qui, dans ses objectifs, nous engage à :

²⁰ Voir l'annexe 1 de l'analyse détaillée (pages 54 à 59).

²¹ Voir le lien suivant : <http://www.idies.org/index.php?category/FAIR> .

- promouvoir le respect et la protection de la dignité des personnes en situation de pauvreté et lutter contre les préjugés à leur égard ;
- améliorer la situation économique et sociale des personnes et des familles qui vivent dans la pauvreté et qui sont exclues socialement ;
- réduire les inégalités qui peuvent nuire à la cohésion sociale ;
- favoriser la participation des personnes et des familles en situation de pauvreté à la vie collective et au développement de la société ;
- développer et renforcer le sentiment de solidarité dans l'ensemble de la société québécoise afin de lutter collectivement contre la pauvreté et l'exclusion sociale.²²

Ces objectifs sont totalement compatibles avec l'idée de développement durable, mais pas avec les manoeuvres d'un capitalisme d'«ils» favorisant avant tout la concentration de la richesse.

Comment décoincer la boussole et enrichir les tableaux de bord pour avancer autrement, de budget en budget, avec les finances publiques ? C'est un bon chantier.

Le premier pas est peut-être inscrit dans le titre même de cette analyse et son constat catastrophique : «PIB, 352 fois ; inégalités, zéro fois». À quand le mot inégalités dans le budget du Québec ?

De même, on avancerait à tirer des dix observations qui viennent d'être faites des outils permettant d'intervenir en fonction des enjeux mis en évidence. Ces enjeux supposent aussi d'élargir le cadre des décisions budgétaires et sa documentation. De toute évidence, d'autres indicateurs et arguments sont possibles que ceux qu'on retrouve d'année en année dans cette documentation.

Rien n'empêche d'ailleurs d'en tester quelques-uns au moment d'évaluer le prochain budget.

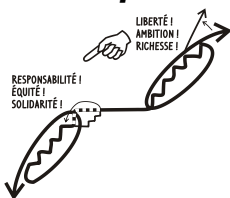
À charge pour le ministre et son ministère de chercher comment équiper la cabine de pilotage pour y répondre, honorer des engagements internationaux qu'il reconnaît au plan de ses responsabilités et mettre le cap, malgré les pirates et leurs boussoles détraquées, vers l'horizon sans pauvreté, riche de tout son monde et de toutes ses ressources auquel il est commis par au moins deux lois : celle visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale et celle sur le développement durable.

Pourquoi pas ?

Québec, le 31 janvier 2011

²² Article 6 de la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*.

En complément. Les mesures en bref (pour plus d'info, voir le document détaillé)



Budget du Québec 2010-2011

«Des choix pour l'avenir» (Bachand)

Les mesures annoncées

1. Les revenus des particuliers	<p>«Contribution» de 3,5 G\$ à l'équilibre budgétaire (2013). Contribution santé des Québécois (de 25 \$ en 2010 à 200 \$ en 2012 par adulte avec le même seuil d'exemption que pour l'assurance-médicaments, soit 14 040 \$ pour une personne seule, 28595 \$ pour deux adultes deux enfants) (1G\$ à terme). Crédit d'impôt remboursable pour la solidarité pour les ménages «moins nantis» (maximale pour un revenu de moins de 31 720 \$, taux de réduction de 6%) (remplace le remboursement de TVQ, d'impôts fonciers et le crédit pour résidence nordique) (mensuel, 204 \$ de plus que les hausses de taxes pour les personnes à l'aide sociale sans revenu de travail) (1,4 G\$ soit 510 M\$ de plus que les crédits actuels). Plus toutes les dépenses liées aux nouveaux tarifs dont un ticket modérateur annoncé en santé et les hausses de frais de scolarité. Salaire des éluEs gelés pour 2 ans, primes aux rendements suspendues pour 2 ans dans certaines entreprises de l'État.</p>
2. Les revenus des entreprises	<p>«Contribution» de 800 M\$ à l'équilibre budgétaire (2013). Révision des droits miniers (240 M\$ d'ici 2013-2014). Augmentation jusqu'au 31 mars 2014 de la taxe compensation des institutions financières (471 M\$). Nouvelles dépenses liées aux hausses de taxes.</p>
3. Les revenus du gouvernement	<p>Création de l'Agence du revenu du Québec. Lutte à l'évasion fiscale. Hausse de la TVQ non plus de 1% mais de 2%, soit 8,5% le 1^{er} janvier 2011, 9,5% 1^{er} janvier 2012, (reprise du champ laissé par le fédéral) (3 G\$ à terme). Hausse de la taxe à l'essence de 0,01\$ le litre par année jusqu'en 2013, à partir du 1^{er} avril 2010 (120 M\$ par cent par année) (0,04 \$ de plus le litre en quatre ans). Hausse des tarifs d'électricité sur le bloc patrimonial de 3% par année à partir de 2014, jusqu'à 0,01\$ le KW en 2018 (sur un tarif de base actuel de 0,029%) (1,6 G\$ à terme) (il faut changer la loi). Indexations et hausses de tarifs divers.</p>
4. La répartition entre niveaux de gouvernement	<p>Possibilité pour Montréal et Québec de percevoir une taxe d'essence de 0,015 \$ pour le transport en commun. [N.D.L.R. Il y a des enjeux de plusieurs milliards en plus dans les demandes du Québec au fédéral, qui ne sont pas mis en évidence dans les faits saillants. Aller voir les documents détaillés.]</p>
5. Les programmes du gouvernement	<p>«Contribution» de 7G\$ à l'équilibre budgétaire (2013). Croissance réduite de 3,2 % à 2,9 % en 2010-2011(réductions de 1,2 G\$ en 2010-2011, allant à 6,6 G\$ en 2013-2014). Masse salariale de la fonction publique gelée jusqu'en 2013-2014. Réduction de 10 % des dépenses de fonctionnement de l'administration publique, et de 25 % des dépenses de publicité, formation et déplacement. Poursuite du remplacement d'un départ à la retraite sur 2 et application de cette règle au personnel du réseau de la santé et de l'éducation. Abolition ou fusion de 28 organismes publics. Santé : croissance de 5 % d'ici 2012 ; franchise santé à l'étude. Éducation : augmentation des frais de scolarités en 2012. Famille : moins de nouvelles places. Plan de lutte contre la pauvreté : renouvellement du plan antérieur, 1,3 G\$ annoncé en plus sur 5 ans, dont 540 M\$ vont au remboursement de la TVQ.</p>
6. L'emploi et l'économie	<p>Poursuite du plan de relance (8,2 G\$ en 2010, 15 G\$ en 2009 et 2010). Poursuite du plan québécois des infrastructures 2009-2014 (42,6 G\$ sur cinq ans) dont 209 M\$ de plus pour les infrastructures sportives. Le Québec a mieux résisté qu'ailleurs à la crise, le taux de chômage est plus bas qu'en 2003, une croissance de 2,3% est prévue pour 2010. Plan Emploi Métropole : 30 M\$ sur deux ans. Industrie forestière : 50,5 M\$ en 2010-2011.</p>
7. La dette	<p>Dès début du discours: il faut en réduire le «poids». L'augmentation des frais d'électricité ira au Fonds des générations. [N.D.L.R. en réalité cet item prend plus d'importance dans le discours que dans les mesures.]</p>
8. L'équilibre du budget	<p>La décision de revenir à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 est maintenue. Il faudra résoudre pour ça un déficit de 12,3 G\$, dont il reste 1 G\$ à identifier. Déficit prévu pour 2009-2010 : 4,3 G\$. Pour 2010-2011 : 4,5 G\$</p>
La méthode budgétaire	<p>Une vaste consultation est invoquée à l'appui des choix qui ont été faits. Des dizaines de milliers de personnes ont fait savoir leur opinion. Le gouvernement a consulté ses partenaires.</p>